



DECLARATION CONJOINTE DES MISSIONS INTERNATIONALES D'OBSERVATION DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE DU 8 AVRIL 2011 EN REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Répondant à l'invitation des autorités de la République de Djibouti, leurs Excellences, **M. Abdou Diouf**, Secrétaire Général de la Francophonie (OIF), **M. Jean Ping**, Président de la Commission de l'Union africaine (UA), **M. Amr Moussa**, Secrétaire Général de la Ligue des Etats Arabes (LEA), **Professeur Ekmeleddin Ihssanoglu**, Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), et **M. Mahboub M. Maalim**, Secrétaire Exécutif de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD), ont dépêché des observateurs qui ont constitué la mission internationale d'observation de l'élection présidentielle du 8 avril 2011.

La Mission Internationale d'observation électorale est dirigée respectivement : pour l'Union africaine, par **S.E.M. Jacques BAUDIN**, ancien Ministre des Affaires Etrangères du Sénégal ; pour la Ligue des Etats Arabes, par **S.E. l'Ambassadeur Mahmoud El-Souri**, Chef de la Division de la Corne de l'Afrique ; pour l'Organisation de la Conférence Islamique, **l'Ambassadeur Habib Kaabachi**, Directeur au Département Politique ; pour l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement, **l'Honorable Netsannet Asfaw**, Chef de Division Paix et Sécurité et pour la Francophonie, **M. Saidou Kane**, Chargé de Mission.

La Mission Internationale, forte d'une quarantaine de membres, est composée d'Ambassadeurs, de Parlementaires Panafricains, de responsables d'institutions électorales, de fonctionnaires de la Ligue des Etats Arabes, de l'Organisation de la Conférence Islamique et de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement et des membres de la société civile.

La Mission Internationale est arrivée à Djibouti à partir du 1^{er} avril 2011, avec pour mandat, d'observer l'élection présidentielle du 8 avril 2011. Ladite observation a porté sur la régularité, la transparence, l'équité et le bon déroulement du scrutin conformément aux dispositions pertinentes : **pour l'Union africaine** : la Déclaration de l'OUA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique AHG/Decl.1 (XXXVIII), les directives de l'UA pour les missions d'observation et de suivi des élections ; **pour la Ligue des Etats Arabes**, la Résolution du Conseil ministériel de la Ligue des Etats Arabes

concernant l'observation des élections ; **pour l'Organisation de la Conférence Islamique** : le plan d'action décennal adopté par le Sommet extraordinaire de la Mecque de décembre 2005 et la Charte de l'Organisation de la Conférence Islamique adoptée par le 11^{ème} Sommet Islamique de Dakar de 2008 ; **pour l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement**, l'accord d'établissement de l'IGAD ; **pour l'Organisation Internationale de la Francophonie**, la Déclaration de Bamako, ainsi que la Constitution et les lois de Djibouti.

L'envoi de cette mission participe de la volonté affirmée des institutions concernées d'appuyer le processus démocratique à Djibouti.

Dès son arrivée, la Mission a rencontré: le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, le Ministre de la Justice, le Ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, le Préfet de Djibouti, les membres du Conseil Constitutionnel, les membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante, les Ambassadeurs africains et Arabes accrédités à Djibouti, la Représentante du PNUD et la société civile.

La Mission s'est déployée à Arta, Ali Sabieh, Dikhil, Obock, Tadjorah et Djibouti afin de suivre le déroulement du scrutin.

Au terme de son observation, la Mission Internationale d'observation a fait les constats suivants:

- Le bon déroulement de la campagne électorale dans le calme et la sérénité ;
- l'ouverture et la clôture des bureaux de vote quasiment dans les horaires prévus ;
- La bonne organisation du scrutin ;
- La bonne maîtrise des procédures du vote par les membres des bureaux de vote ;
- La présence des délégués des candidats ;
- La présence effective des représentants de la CENI ;
- La disponibilité en quantité suffisante du matériel et documents électoraux ;
- l'implantation visible des bureaux de vote ;
- le comportement discipliné des électeurs ;

- la participation des femmes et des jeunes au scrutin ;
- le respect des procédures et du secret du vote ;
- le déroulement correct des opérations de dépouillement.

La Mission Internationale recommande :

- L'autorisation de l'observation nationale ;
- La sensibilisation des électeurs par le renforcement de l'éducation civique;
- La présence plus discrète des forces de sécurité dans les bureaux de vote ;
- la distribution plus efficace et à temps des cartes d'électeurs ;
- le recours exceptionnel à la pratique des ordonnances ;
- l'interdiction de porter les signes de propagande des partis et des candidats le jour du scrutin ;

Au regard de ce qui précède la mission internationale a constaté que le scrutin du 8 avril 2011 s'est déroulé dans le calme, la sérénité, l'équité, la transparence et dignité. Elle déclare le scrutin libre et démocratique.

La Mission Internationale d'Observation félicite le Peuple Djiboutien pour sa maturité et son engagement en faveur de la démocratie.

La mission exhorte les acteurs politiques Djiboutiens à s'investir davantage en vue de consolider la démocratie et de privilégier la concertation.

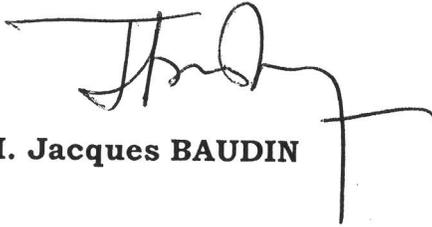
La Mission demande aux deux (2) candidats à l'élection du 8 avril 2011 de recourir, en cas de contestation, aux voies légales prévues à cet effet.

Elle réaffirme la disponibilité des institutions membres de la Mission à accompagner le peuple Djiboutien dans son aspiration légitime à la démocratie et au progrès.

Elle exprime ses vifs remerciements aux autorités et au peuple djiboutiens pour l'hospitalité dont elle a bénéficié et la disponibilité qui lui a toujours été manifestée.

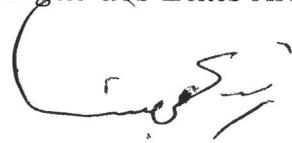
Djibouti le 9 avril 2011
La Mission Internationale d'observation

Pour l'Union africaine



S.E.M. Jacques BAUDIN

Pour la Ligue des Etats Arabes



S.E.Amb. Mahmoud El-Souri

Pour l'Autorité Intergouvernementale
pour le Développement



Honorable Netsannet Asfaw

Pour l'Organisation de la
Conférence Islamique



S.E. Amb. Habib Kaabachi

Pour l'Organisation Internationale
de la Francophonie



M. Saidou Kane